Ville de Denain

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 059-215901729-20261102-261102DEC_114CP-AU

DECISION N°2026-114/CP

OBJET : FOURNITURE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL POUR LES SERVICES DE LA VILLE DE DENAIN
Lot 1 : Vêtements de travail pour les agents du Centre Technique Municipal : Bâtiments-Logistique-Cimetière-Voiries-Propreté Urbaine-Restauration-Services/Réceptions-Astreintes-Espaces Verts-EPI

1. **Commande publique**
2. **Marchés publics**

Le Maire,

Vu les Articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 1 du 02 Avril 2026 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le marché passé en procédure adaptée en application de l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique,

Vu l'offre faite par la société SAS TRENOIS DECAMPS,

D E C I D E

Article 1 : Un marché pour la fourniture de vêtements de travail pour les services de la Ville de Denain – lot 1 : Vêtements de travail pour les agents du Centre Technique Municipal : Bâtiments-Logistique Cimetière-Voiries-Propreté Urbaine-Restauration-Services/Réceptions-Astreintes-Espaces Verts-EPI sera signé par mes soins avec la société SAS TRENOIS DECAMPS – SIRET N°3 342 938 107 00030 - située au 5 rue du Centre, ZI de la Pilaterie 59290 WASQUEHAL.

Article 2 : Le montant total des prestations du marché est compris entre un minimum et un maximum par année de marché comme suit :

Montant minimum annuel : 5 000 € HT
Montant maximum annuel : 50 000 € HT

Sous réserve de la révision des prix prévue au cahier des charges.

Article 3 : Le présent marché prend effet à compter de sa notification, reconductible deux fois par tacite reconduction pour une durée totale ne pouvant pas dépasser trois ans.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffrey Saint Hilaire CS 62039-59014 Lille cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'état ou de sa publication.

A DENAIN, le 28 Octobre 2026

Le Pouvoir Adjudicateur

Par délégation du Maire

E. CHERRIER

ANNE-LISE DUFOUR-TONINI

Acte soumis à transmission
Affiché le
Certifié exécutoire

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)